

ALLIANCE AUDIT
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 bis avenue Foch, 94100 ST MAUR DES FOSSES
439 907 858 RCS CRETEIL

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le huit avril,
A 10 heures,

La Société AUDITEC, Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros, ayant son siège social 21 boulevard Poissonnière, 75002 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 305 587 628 RCS PARIS,
Représentée par Société à responsabilité limitée GH HOLDING, en sa qualité de Présidente,

Associée Unique de la société ALLIANCE AUDIT,

En présence de Monsieur Jean-Claude BACHER, Président non associé de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

la société AUDITEC, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 1 bis avenue Foch, 94100 ST MAUR DES FOSSES au 21 boulevard Poissonnière 75002 PARIS à compter du 8 avril 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 21 boulevard Poissonnière 75002 PARIS".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société AUDITEC
SARL GH HOLDING
Ghislain HERY

Jean-Claude BACHER
Président